

COMMUNE DE SAINT LAURENT LES TOURS

Compte-rendu du Conseil Municipal

Mercredi 18 février 2015 à 20h30

Présents : Mr Pascal Lagarrigue – Maire

Mrs Christiane Labrousse, Stéphanie Roussies, Maurice Eyzat, Julien Boris adjoints
Mmes Delphine Audoin, Nathalie Brunet, Muriel Cazard, Isabelle Tersou
Mrs Firmin Ferrandery, Daniel Mack, Laurent Raffy, Willy Tchaghtchougha.

Excusées représentées : Mme Patricia Lamagat par M. Pascal Lagarrigue, Mme Sonia Soulhol par Mme Stéphanie Roussies

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2014,
- Cauvaldor : désignation de deux représentants pour siéger à la commission d'évaluation des transferts de charges,
- Collège de St Céré : demande de subventions pour différents voyages,
- Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement,
- Demande d'exonération d'une facture d'assainissement par la SCI MURENA,
- Régularisation après numérotation cadastrale des terrains de Mme Picard Martine,
- Ramassage des déchets verts - année 2015,
- Renouvellement du parc informatique de l'école,
- Révision du loyer du chalet pour l'association de pétanque,
- Questions diverses.

Mme Christiane Labrousse est désignée secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour pour permettre le paiement d'achats de panneaux de signalisation en section d'investissement avant le vote du budget 2015.

→ Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

• 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU C.M. du 16 décembre 2014

→ Le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

• 2. CAUVALDOR : désignation de deux représentants pour siéger à la commission d'évaluation des transferts de charges

Dans le cadre de la nouvelle communauté CAUVALDOR, une commission d'évaluation de transferts des charges a été mise en place. Son objet est, pour chaque transfert de compétence (et donc de charges liées à cette compétence) d'évaluer, commune par commune, le montant des charges transférées.

Il a été décidé que chaque commune désigne au moins un représentant pour siéger à cette commission. Pour les communes dont la population DGF excède 1 000 habitants (St Laurent 1 006) un représentant supplémentaire par tranche entamée de 1000 habitants doit être désigné.

Pour St Laurent, deux représentants sont désignés : M. Pascal Lagarrigue et M. Daniel Mack.

→ Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

• 3. COLLÈGE DE ST CERÉ : demande de subventions pour différents voyages

Lors des précédents conseils il a été évoqué les demandes de participation de la commune pour les différents voyages effectués par les collégiens ou lycéens de la commune. Renseignements pris auprès de la communauté de communes du Pays de St Céré, il s'avère qu'aucune décision unilatérale n'est prise au niveau de toutes les communes. M. le Maire propose donc que la commune délibère et suggère qu'une somme soit allouée en fonction du prix du projet.

La somme de 30€ par enfant est allouée pour le voyage en Italie et de 20€ par enfant pour celui à Paris.

→ Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **4. APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ du SERVICE ASSAINISSEMENT**

Lecture est donnée du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'année 2013. Ce rapport obligatoire doit être présenté chaque année aux élus pour être ensuite publié sur le site de l'observatoire des services de l'eau et de l'assainissement.

→ *Le conseil municipal n'émet aucune observation particulière.*

- **5. DEMANDE EXONÉRATION FACTURE ASSAINISSEMENT PAR LA SCI MURENA**

La Sci Murena sollicite un dégrèvement de sa facture assainissement suite à une fuite d'eau après compteur.

M. le Maire propose de se référer au décret n°2012-1078 du 24/09/2012 qui précise les modalités d'application de la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau après compteur, à l'exclusion des fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage.

Pour information, une consommation est considérée anormale lorsqu'elle est supérieure à deux fois la moyenne des trois dernières années.

L'attestation d'une entreprise de plomberie doit être produite par l'abonné indiquant la localisation de la réparation ainsi que sa date de réparation dans le délai d'un mois à compter du jour où le redevable a été informé par le service des eaux d'une augmentation anormale du volume d'eau.

Les volumes d'eau supérieurs à la moyenne des trois dernières années et imputables aux fuites sur canalisation après compteur n'entrent pas dans le calcul de la redevance assainissement.

M. le Maire propose donc l'écèlement de la facture d'assainissement dans la mesure où l'abonné aura également bénéficié d'un écèlement de sa facture d'eau établie par la SAUR.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

- **6. RÉGULARISATION APRÈS NUMÉROTATION CADASTRALE DES TERRAINS DE MME PICARD MARTINE**

GEA ayant transmis la nouvelle numérotation cadastrale des terrains échangés avec Mme Picard Martine en 2009 chemin des Béquenques, une nouvelle délibération doit être prise afin d'entériner définitivement cette affaire par un acte notarié.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

- **7. RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS – ANNÉE 2015**

En 2014, le ramassage des déchets verts a été effectué par une entreprise privée à hauteur de 720€ TTC par tournée. Cette année, il est décidé que le ramassage soit de nouveau effectué par les agents communaux les 1^{er} et 3^{ème} lundis de chaque mois.

Afin de maintenir le service gratuit et pour éviter les abus des années précédentes, le ramassage sera effectué pour une quantité de 5 sacs ou fagots de 25kg maximum. Pour toute quantité supérieure, un service payant à la demande pourra être proposé.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

- **8. RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE DE L'ÉCOLE**

Mme Stéphanie Roussies informe le conseil que le parc informatique de l'école doit être renouvelé. Un devis a été demandé à notre fournisseur IPSYS.

Quelques subventions peuvent être attribuées de l'Etat (D.E.T.R.), du Conseil Régional et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il convient de délibérer afin d'autoriser Monsieur le maire à solliciter les subventions.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

Pour information le conseil d'école est prévu le 2/03/2015 à 18h au groupe scolaire Jean Lurçat.

• 9. RÉVISION DU LOYER DU CHALET POUR L'ASSOCIATION DE PETANQUE

En 2014, il a été décidé qu'un loyer de 700€ serait demandé à l'association de pétanque de la commune pour l'utilisation du chalet.

Cette somme n'a pas été réclamée en 2014 car les « pétanqueurs » ont participé activement à la mise en place et au montage du chalet.

Pour 2015, il est proposé de maintenir le tarif de 700€ annuel.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

M. le Maire informe que, début février, une tentative d'effraction au chalet a été signalée par M. Meissonnier, président de l'association à la gendarmerie de St Céré.

Concours de Belote le 14 mars 2015.

• 10. DÉPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Des panneaux de signalisation de voirie ont été commandés. Cette dépense peut être imputée en section d'investissement.

Afin de pouvoir procéder au mandatement avant le vote du budget 2015, il est nécessaire de délibérer et de préciser que les crédits seront repris lors de l'adoption du budget primitif 2015. La dépense s'élève à 926.57€ et est à imputer au compte 21578.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

• 11. QUESTIONS DIVERSES

Arrivée de Mme Patricia Lamagat à 22h20.

- **Élections départementales : 22 et 29 mars 2015**

- Le planning des permanences a été établi en fonction des disponibilités de chacun.
- Trois listes de candidats ont à ce jour demandé la mise à disposition d'une salle pour rencontrer les élus et la population :
 - Liste Mme Bargues/M. Béco le 10 mars 2015 (19h30 : élus et 20h : réunion publique).
 - Liste Mme Bizat/M. Desbordes le 12 mars 2015 (18h : élus et 19h : réunion publique).
 - Liste Mme Martignac/M. Boudou le 13 mars 2015 (17h : réunion pour des questions particulières (élus et particuliers) et 18h30 : réunion publique).

- **Agents techniques :**

- M. Laurent Valette et Mme Sylvie Puech confirment le renouvellement de leur mise en disponibilité pour une année supplémentaire.
- Des heures complémentaires sont actuellement données à M. André Beffara pour pallier ces mises en disponibilité.

- **Logements communaux de Crayssac**

Trois logements sur quatre ont été visités : une liste des travaux prioritaires sera dressée très rapidement.

- **Vols au cimetière**

Plusieurs administrés ont signalé le vol d'objets funéraires sur les tombes particulières. Des galets ont également disparu du jardin du souvenir.

Des plaintes ont été déposées à la gendarmerie de St Céré.

Une affiche sera faite afin de sensibiliser la population et de l'inviter à signaler en mairie et en gendarmerie toutes dégradations ou vols.

Une enquête est en cours et devrait permettre de mettre fin rapidement à ces délits.

- **Eglises de St Laurent et de Craysac**
Un nettoyage des sacristies est à programmer.

- **Lotissement les Prés de Lascol**
A ce jour, pas d'acquéreur, mais des échanges ont eu lieu avec un agent immobilier ainsi qu'avec un client potentiel.
Une rencontre avec M. l'architecte des bâtiments de France a été demandée afin de revoir le règlement très contraignant en vigueur.

- **Journal mairie**
Diffusion prévue courant mars 2015.

Prochain conseil municipal fin mars – début avril pour voter le budget primitif.

Fin de séance : 23h35.

Vu le Maire,



Pascal Lagarrigue